

Protocole de déconfinement (mai 2020)

(Document Denis CARDINAL I.E.N. SAINT-MAX 28/04/2020).

*Ce protocole est rédigé pour donner des repères communs et aider chaque directeur à adapter les conditions d'accueil, en concertation avec les partenaires. Des modifications peuvent être étudiées, avec **validation de l'I.E.N.**, avant d'informer les familles.*

PARTAGER DES OBJECTIFS

- Favoriser le retour à l'école pour des **raisons pédagogiques et sociales**, surtout pour les élèves déconnectés ou en difficulté.
- Prendre en compte les **adaptations nécessaires** pour le respect des règles sanitaires.
- Redéployer l'animation en classe avec des **groupes de 10 à 15** élèves.
- Chaque enseignant reste **responsable de sa classe** et de ses élèves (programmation, communication, soutien...), il assure l'animation d'un groupe dans sa classe, et suit l'enseignement à distance pour les autres.
- Les parents sont informés de **l'importance de la présence** à l'école. Ils peuvent choisir de laisser leur enfant à la maison, mais l'enseignement à distance est régulièrement suivi.

PROTEGER LA SANTE

[\(Recommandations d'après Conseil scientifique 24/04/2020\)](#)

« Caractère bénin de la maladie chez les enfants, proportion plus faible pour les moins de 10 ans, pas d'épidémie dans des écoles ».

- **Formation des enseignants**, en fonction de l'âge des élèves.
- **Information des élèves** et prévention dès le premier jour (gestes barrière, distances...).
- Principe de **volontariat pour les familles**, sinon enseignement quotidien à distance.
- **Information des parents** sur les conditions d'ouverture (et parents élus).
- Prendre la **température** avant le départ pour l'école, vérifier l'hygiène de retour à la maison.

- Eviter les **rassemblements**, les parents restent à l'extérieur (entrées et sorties à organiser, marquage au sol ? affichages, organisation à anticiper et à communiquer).
- Pour les **transports** scolaires, la densité sera réduite (un siège sur deux ?).
- **Repas** froid, à sa table, dans la salle de classe, « *si c'est possible* » pour éviter de brasser les élèves (sinon, au restaurant scolaire, les précautions sont identiques).
- Les activités **périscolaires** sont possibles (repérer les enfants en contact, si problème).
- **Bionettoyage** et aération de tous les locaux (surtout poignées portes, interrupteurs...), et lingettes désinfectantes pour les surfaces, plusieurs fois par jour.

- Echelonner les entrées et sorties pour limiter les **croisements** des groupes.
- **Récréations décalées** pour ne pas brasser les élèves.
- **Lavage des mains**, avec eau, savon liquide et papier jetable (début, fin, repas...) et pas de solution hydroalcoolique dans les écoles primaires.
- **Distanciation d'un mètre** entre les élèves (tables, couloirs, repas...).
- Alternance de **groupes** pour accueillir dans de bonnes conditions (10 à 15 élèves maxi).
- Pas de masques pour les élèves d'école primaire, surtout en maternelle (si certains viennent avec un masque ou une visière, c'est toujours possible, mais sans obligation de le porter).

- Tous les personnels portent un **masque** simple (grand public ou tissu), pour chaque demi-journée (ou visière possible). L'éducation nationale équipera tous les enseignants.

- Les **personnels** à risque sont évalués par leur médecin, pour analyser en fonction du COVID19, ils peuvent télétravailler ou venir à l'école avec les précautions habituelles.
- Un **dépistage** généralisé n'est pas envisagé, des tests sérologiques sont proposés si besoin.
- La gestion de **cas suspects** est à anticiper, les parents sont prévenus et assurent un test qui déterminera le retour possible en classe.
- Pour un **cas avéré**, un diagnostic est réalisé pour les élèves du groupe, et des cas contacts.

ANTICIPER ET S'ORGANISER ENSEMBLE

- Les **horaires** ne sont pas modifiés, pour donner des repères clairs, mais un **échelonnement** est prévu pour les entrées, les sorties, les déplacements (récréation, toilettes, repas...).
- Le **service des enseignants** (et ATSEM, AESH) n'est pas modifié (horaires, surveillance, temps partiel, décharge...) mais les **réunions** sont annulées (sauf 10 personnes maxi ou visioconf.).
- Le **personnel municipal** gère les temps périscolaires (garderie, repas...).
- La disposition des **tables** peut rester identique, mais avec un élève sur deux.
- Les **outils personnels** sont privilégiés (trousse, stylos, cahiers, livres...), on évitera de se passer le matériel sans nettoyage préalable.
- Les productions sont **corrigées** oralement ou collectivement, pour ne pas échanger d'objets.
- L'entrée et la sortie sont organisées pour éviter des **rassemblements**, ne pas se ranger par deux, entrer directement en classe et ne pas attendre à l'entrée.
- Le passage aux **toilettes** est assuré en petit groupe avec l'enseignant ou l'ATSEM.
- Le **lavage des mains** est fréquent et vérifié par un adulte.
- La **récréation** est surveillée par l'enseignant qui suit son groupe, pour éviter le brassage (décalage des horaires, espaces séparés). Des jeux individuels sont favorisés.
- Les **activités physiques** sont nécessaires, avec les mêmes règles de distanciation et de manipulation d'objets ou de jeux individuels.
- Les **temps de repos** sont organisés avec les mêmes règles de distanciation.
- Tous les **locaux** peuvent être utilisés, un nettoyage fréquent serait utile.
- Les **portes** peuvent être entrouvertes pour limiter l'usage des poignées.
- Un **accompagnement** est assuré par l'équipe de circonscription, pour les spécificités des petits en maternelle (Gabrielle PARMENTIER) ou en élémentaire (Catherine GUYOT).

PREVOIR DE PETITS GROUPES FIXES

- Les enfants des **personnels indispensables** (soignants, pompiers...) peuvent être accueillis en permanence dans leur école, et de même les **enfants d'enseignants**.
- Les **pôles d'accueil** ferment le 07/05, les enfants retournent dès lundi 11/05 dans leur école.
- Chaque **enseignant** anime dans sa classe avec ses élèves, et en cas de problème, une solution est proposée à l'IEN pour validation (remplaçants destinés à des congés maladie).
- En fonction du nombre d'élèves prévus dans chaque classe, la classe peut être séparée en deux, avec une **alternance un jour sur deux**, avec un calendrier clair diffusé aux familles.
- Les groupes sont constitués par le **directeur** de l'école, en fonction des enseignants présents, et avec différents paramètres (cours double, fratrie, village, contraintes des parents...).
- Une enquête est envoyée aux familles (avant le 07/05), les **inscriptions** sont définitives jusqu'en juillet, et le calendrier stabilisé, pour un **engagement** de fréquentation régulière, et par journée complète. Si des parents souhaitent un retour à l'école en juin, leur demande ne pourra être prise en compte que si des places sont disponibles.
- Si les élèves sont peu nombreux à l'école, des groupes peuvent fonctionner en permanence (sans alternance un jour sur deux).

ELABORER UN CALENDRIER

- **Consignes** précises (Ministre, Recteur, DASEN) et protocole départemental (29/04).
- Concertation entre **enseignants** par mel ou visioconf. (et ATSEM, assistants...)
- Concertation avec les **partenaires** (municipalité, SIS...).
- Information des **familles** avant le 07/05, et enquête pour chiffrer et planifier (à l'école ou à distance, repas et périscolaire, contraintes pour les jours de classe ?...).
- Organisation des **groupes** et des enseignants sous la responsabilité de chaque directeur.

- **Judi 07/05** fermeture des **pôles d'accueil**.
- **Lundi 11/05 journée de préparation** par les enseignants, avec ATSEM et assistants (AESH) et avec une répartition des tâches pour animer les enfants de soignants, d'enseignants...
- **Mardi 12/05 première journée** pour les groupes, selon le planning diffusé, avec affichages.
- Le calendrier peut être adapté par le Préfet ou le Maire, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

REMARQUES

- La **première journée** d'accueil des élèves est organisée en détail (qui ? où ? à quelle heure ? affichage ? déplacements...) pour montrer la vigilance sur les règles pour la santé.

- L'alternance des groupes est fixée **un jour sur deux** (journées entières, pas de demi-journée). D'autres organisations peuvent être étudiées (validation I.E.N. avant d'informer les familles).
- Les **horaires scolaires** ne sont pas modifiés. Des adaptations restent possibles, après accord de la municipalité et des enseignants (validation I.E.N. avant d'informer les familles).
- Un démarrage envisagé pour certains **niveaux** n'est plus d'actualité, et tous les élèves de primaire seraient concernés par la reprise à l'école dès le 11/05.

- Le **RASED** fonctionne selon les modalités habituelles. Des **équipes éducatives** peuvent être organisées pour 10 personnes maximum, avec les précautions habituelles.
- Les **dispositifs** ULIS et UPE2A fonctionnent et sont intégrés dans le planning de l'école.

- Les **remplaçants**, non affectés sur un congé long, aident dans leur école de rattachement.
- En cas d'**absence** d'un enseignant, prévu en classe, la procédure est inchangée (REMP54).
- Les **enseignants à risque** peuvent travailler à l'école, avec les mêmes mesures de précaution que pour les autres. Sinon, ils consultent leur médecin et fournissent un **certificat médical** qui indique que leur problème de santé justifie un télétravail, sans présence à l'école, jusqu'à une date précise. De même, en cas de problème avec un parent, enfant ou conjoint, c'est le médecin qui décidera. L'IEN n'est pas habilité pour des autorisations d'absence de ce type.

- Dans chaque école, une **harmonisation** est nécessaire. Dans un RPI, une organisation collective est souhaitable.
- Des **ajustements** des groupes seront peut-être nécessaires mais seraient très limités pour ne pas être contraint de fermer l'école entière (cas avéré et cas-contacts).

- Dans certaines situations exceptionnelles, un adulte peut être amené à un **contact** avec un élève (comportement ou hygiène...) et un lavage des mains est nécessaire.

- Les attestations de **déplacement** professionnel ne seront plus nécessaires à partir du 11/05.
- L'**équipe de circonscription** est disponible pour aider et peut se déplacer. La secrétaire est joignable par téléphone, ou par mel en cas de télétravail.

mis à jour le 29/04 à 19h. Denis CARDINAL